



MOTION RELATIONS AVOCATS - MAGISTRATS

La FNUJA réunie en Congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

CONNAISSANCE PRISE du rapport du groupe de travail de la Chancellerie relatif à la protection des magistrats du 28 juin 2016,

RAPPELLE le communiqué de presse de la FNUJA du 7 juillet 2016 intitulé « *le respect impératif de l'avocat par les magistrats, préalable inconditionnel à la défense du justiciable* »

RAPPELLE que les avocats et les magistrats participent ensemble à l'œuvre de justice,

CONSTATE que des difficultés persistent entre les deux professions dont il résulte une restriction d'accès à certaines juridictions ainsi qu'une atteinte à l'exercice professionnel de l'avocat,

PREND ACTE des inquiétudes sécuritaires des magistrats dans un contexte d'état d'urgence,

PREND ACTE des difficultés liées au manque de moyens matériels, financiers et humains avec lesquelles les magistrats doivent composer,

DEPLORE cependant que les avocats subissent les conséquences de cette situation et soient notamment associés à l'existence d'un risque sécuritaire ayant pour conséquence la restriction de l'accès à certaines juridictions,

DEPLORE également les restrictions à l'exercice professionnel de l'avocat allant d'un accès insuffisant à la procédure jusqu'à la limitation du temps de plaidoirie voire son interdiction,

S'INQUIETE du sentiment de défiance s'instaurant entre les deux professions et du développement des procédures dites « silencieuses », éloignant davantage l'avocat du magistrat ;

SE FELICITE du rapprochement initié avec l'Association des Jeunes Magistrats en vue de rétablir un dialogue direct, permanent et serein entre les barreaux et leurs juridictions ;

ENCOURAGE le développement de formations communes ;

APPELLE DE SES VŒUX l'ensemble des avocats et magistrats à poursuivre ces échanges tant au niveau local que national.